

Bordeaux Agglo

PAREMPUYRE

Le projet d'usine en bord de Garonne suscite l'inquiétude

Olivier Delhoumeau, o.delhoumeau@sudouest.fr



Il s'agit de bâtiments d'une hauteur moyenne de 15 mètres avec, ponctuellement, des émergences autour de 25 mètres. CABINET D'ARCHITECTES JDS FRANCE

La réunion de concertation organisée jeudi 18 avril à Parempuyre a permis de prendre le pouls de la population et des associations sur le projet d'implantation de la société EMME au terminal de Grattequina

Cette réunion publique à Parempuyre était attendue. En témoigne la centaine de personnes présentes, jeudi soir, dans la petite salle du Vieux Logis. Tous n'avaient qu'une idée en tête : en savoir davantage sur le projet d'usine Electro Mobility Materials Europe (EMME), dont l'implantation est prévue sur le terminal portuaire de Blanquefort-Parempuyre (Grattequina).

L'enjeu consiste à créer à cet endroit, propriété du Grand Port maritime de Bordeaux, une unité industrielle de conversion de nickel et de cobalt sous forme de sulfates. Et de sécuriser par la même occasion le traitement de matériaux critiques utilisés dans la fabrication des batteries des véhicules électriques. Un « projet reconnu d'intérêt national majeur » au regard du marché existant écrasé par l'Asie. En particulier par « la Chine, qui contrôle les matières premières, leur conversion et la fabrication des batteries. Si vous roulez avec un véhicule hybride ou tout électrique aujourd'hui, il y a neuf chances sur dix pour que sa batterie et ses composants soient chinois », confie Antonin Beurrier.

Décarboner

Le promoteur du projet a balayé les problématiques en jeu à l'échelle de la France et de l'Union européenne pour réussir à électrifier les flottes de véhicules. L'objectif de zéro émission nette de CO₂ en 2050 est en ligne de mire. Régionaliser les sources d'approvisionnement, favoriser la souveraineté industrielle et le développement d'une filière via une « usine décarbonée » sont autant de critères stratégiques mis en avant.

Mais en l'état, EMME ne peut espérer s'implanter sur le terminal et ses abords que si la mise en comptabilité du PLUi de Bordeaux-Métropole est validée. D'où la procédure et la concertation en cours, la finalité étant d'obtenir le reclassement de terrains à urbaniser à long terme en parcelles constructibles immédiatement.

Sepanso

« Une usine Seveso qui stocke des matériaux miscibles en zone inondable n'a rien à faire en bord de Garonne », claque d'entrée une représentante de la Sepanso Gironde, association reconnue d'utilité publique depuis 1978. Selon elle, le sujet mériterait largement l'intervention de la Commission nationale du débat public : « Avez-vous l'assurance que rien ne se passera ? Ni inondation, ni défaillance au niveau des cuves ? Bien sûr que non. Des accidents industriels sont arrivés alors que l'on pensait avoir tout prévu. Et quid des millions de mètres cubes d'eau qui seront nécessaires ? » L'intervention déclenche les applaudissements de la salle. Une autre personne parle d'un acte « assassin ». Concernant la procédure, Antonin Beurrier réfute l'idée de vouloir faire vite. « On ne va rien bâcler. Le dossier ne passera pas en douce. Toutes les étapes réglementaires seront respectées », plaide-t-il. De la mise en compatibilité du PLUi à l'enquête publique, en passant par le permis de construire, espéré pour début 2025. Un dossier de demande d'autorisation environnementale unique regroupera l'ensemble des problématiques liées aux ICPE, à la police de l'eau. D'après les chiffres livrés, EMME consommera un volume d'eau de 80 m³/heure. 50 % des prélèvements seront rejetés (après purification) dans la Garonne, 40 % le seront sous forme de vapeur d'eau. Les 10 % restants seront utilisés dans l'activité. « L'impact sera minimal sur le milieu naturel, notamment en matière de température des rejets d'eau », soutient le porteur de projet.

Épisodes extrêmes

Plusieurs participants sont revenus sur l'aberration de localiser une industrie dangereuse en zone inondable. Qui plus est dans un contexte de dérèglement climatique documenté par le Giec. Quelles seront les conséquences lors d'épisodes extrêmes ? « Les terrains sont inondables mais constructibles sous conditions, car ils présentent des risques plus faibles que les terrains autour », répond un urbaniste, en s'appuyant sur le Plan de prévention du risque

inondation (PPRI). Diverses modélisations ont permis de rajuster le projet sur une emprise foncière plus ramassée afin de limiter l'impact hydraulique de l'usine sur les zones d'expansion des crues situées alentour. Les jalles d'Olive et de la Violette, qui bordent le périmètre d'étude au nord et au sud, seront préservées. De même, la société s'engage à conserver et à renforcer les espaces boisés. Quant aux zones humides affectées (13 hectares), elles feront l'objet d'une compensation par la restauration de 20 autres hectares in situ.

Des remblais de 1,50 à 2 mètres de hauteur sont prévus sur la zone bâtie. « Ces énormes quantités de matériaux seront-elles acheminées par la route ou par le fleuve ? » lance un habitant. Aucune réponse... Selon les simulations, ce remaniement de la topographie permettra de supporter des événements de référence du genre tempête Martin de décembre 1999, doublée d'un rehaussement du niveau des océans de 60 centimètres. Une perspective peu engageante.

Publié le 20/04/2024 – Sud-Ouest – Olivier Delhoumeau